



A l'occasion des élections du 9 juin 2024, *Le Soir* relance l'opération « Pourquoi ». Les abonnés peuvent soumettre à la rédaction leur(s) question(s) autour du scrutin, au sens large. Plus de 700 questions nous sont déjà parvenues. Depuis le vendredi 1<sup>er</sup> mars, date symbolisant la dernière ligne droite avant l'élection (J-100), *Le Soir* répond chaque jour aux questions qui sortent du lot parce qu'elles sont pertinentes, originales, liées à l'actualité ou parce qu'elles reviennent fréquemment sous la plume de nos abonnés.

ABONNÉS



Si vous souhaitez adresser une question à la rédaction, rendez-vous sur notre site : [www.lesoir.be/pourquoi](http://www.lesoir.be/pourquoi)

Une question posée par Philippe, de Vedrin

# Pourquoi autant de taxes sur le travail et si peu sur les actions et les loyers ?

DOMINIQUE BERNIS

En Belgique, le salarié a le sentiment qu'il contribue largement à remplir les caisses de l'Etat ; et que la fiscalité épargne les détenteurs d'un (gros) patrimoine. L'image, si elle n'est pas fautive, mérite d'être recadrée. Dans une première étape, il est utile de comparer la situation belge à la moyenne européenne – sans pour autant considérer que celle-ci constituerait un idéal. Ainsi, on peut d'abord se demander, comme dans notre première infographie (ci-contre), quelles sont les parts respectives des taxes sur le travail, sur la consommation et sur le capital dans les recettes (fiscales et parafiscales) totales.

Dans notre pays, la taxation du travail (qui inclut les cotisations sociales finançant la Sécu, alias la parafiscalité) fournit la moitié des moyens à disposition des pouvoirs publics au sens large, toutes entités confondues. En comparaison avec la moyenne européenne, le travail contribue cependant proportionnellement moins aux recettes. Idem pour la taxation de la consommation. En revanche, la taxation du capital – qui, dans les données européennes, inclut les impôts sur le patrimoine et ses revenus, mais aussi l'impôt des sociétés – y contribue proportionnellement plus. Voilà qui paraît contre-intuitif.

Mais la perspective choisie ne montre qu'une partie de l'image dans la mesure où elle ne tient pas compte du fait que la « pression fiscale » est plus élevée en Belgique. D'où une deuxième infographie (ci-contre), qui rapporte les recettes au produit intérieur brut (PIB).

Vu sous cet angle, les taxes sur le travail pèsent plus lourd en Belgique, rela-

tivement à la moyenne européenne. La taxation du capital aussi. S'agissant des taxes sur la consommation, en revanche, la Belgique est cette fois dans la moyenne européenne.

Si les travailleurs belges sont donc plus taxés – et s'en plaignent souvent – ce n'est pas pour abreuver une armée mexicaine de fonctionnaires, mais (notamment) parce que la Sécurité sociale est plus généreuse (et on entend rarement nos concitoyens rouspéter). Or, « le financement des assurances sociales reposait, à l'origine, essentiellement sur les cotisations payées par les employés et les employeurs », rappelle Marc Bourgeois, professeur de fiscalité à l'ULiège. « Certes, la situation a évolué ; et une part non négligeable du financement de la Sécu – 39 % – est assurée (pour l'essentiel) par l'Etat fédéral, via notamment ce qu'on appelle le financement alternatif, qui fait contribuer d'autres bases taxables, notamment les revenus mobiliers. N'empêche : dans le cadre d'une réforme – nécessaire – de la fiscalité au sens large, il faudra envisager la remise en cause du principe selon lequel ce sont les revenus du travail qui financent majoritairement la Sécu – et partant, une contribution plus importante des revenus du patrimoine et, le cas échéant, des impôts sur la consommation. »

**On taxe mal le patrimoine**

S'agissant de la taxation du patrimoine et de ses revenus, les données européennes – qui, insistons-y, incluent l'impôt des sociétés – contredisent l'idée répandue selon laquelle leur taxation serait légère en Belgique. « Mais cette fiscalité sur le patrimoine est très mal répartie : certains contribuables sont sous-taxés ; d'autres surtaxés », précise Marc Bourgeois.

« Les revenus issus de la location d'un logement par un particulier à un particulier sont imposés sur la base du revenu cadastral, qui n'a plus été remis à jour depuis la fin des années 70. Il est certes

indexé et augmenté de 40 %, mais la taxation reste nettement inférieure à ce qui serait dû sur les loyers réellement perçus – même si on tient compte du précompte immobilier prélevé via l'impôt des personnes physiques », explique ainsi le professeur liégeois. « N'ayant pas été adapté à l'évolution du marché locatif, le revenu cadastral est également source d'importantes inégalités, étant relativement élevé dans des quartiers jadis prospères mais qui ont décliné, et *vice versa* », ajoute Marc Bourgeois.

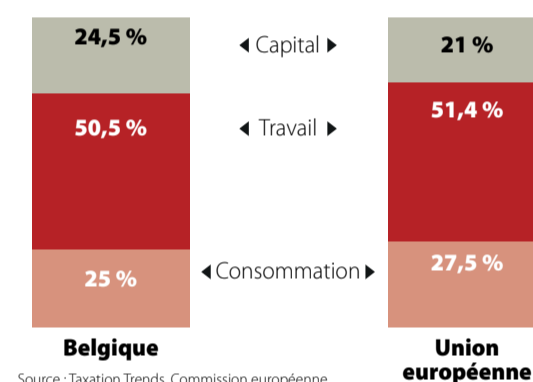
S'agissant des droits de succession, les taux de taxation montent rapidement, même pour de « petits » héritages, alors que les plus aisés peuvent planifier leur succession – et ainsi réduire la facture de leurs héritiers. « Et les droits d'enregistrement, de 12,5 %, sont parmi les plus élevés en Europe. »

Quant aux revenus mobiliers, ils sont, en principe, imposés à 30 %, mais il y a de nombreuses exceptions, rappelle le professeur Bourgeois. Ainsi, par exemple, s'agissant des actions, le dividende est taxé à 30 %, mais la plus-value (le gain obtenu quand le prix de revente est plus élevé que le prix d'acquisition du titre) ne l'est pas. Ou encore : les intérêts d'un livret d'épargne sont exonérés à concurrence de 980 euros, puis imposés à 15 %, au motif qu'il s'agirait d'un produit d'épargne « populaire » (comprenez : pour les petites gens). Or, le livret est également très populaire chez les plus aisés – selon la BNB, 12 % des Belges détiennent la moitié de l'encours de ces dépôts d'épargne réglementés.

« Taxer différemment des personnes dont le niveau de revenu est similaire est une source d'inégalité et d'inefficacité. Et c'est pourquoi une grande réforme fiscale s'impose », conclut Marc Bourgeois. Le Conseil supérieur des finances en décrivait les grandes lignes déjà en 2014. L'an passé, le ministre fédéral des Finances en avait proposé sa version, mais échoué à convaincre ses partenaires de la Vivaldi. Tous les partis ont

**Part de la taxation sur la consommation, le travail et le capital**

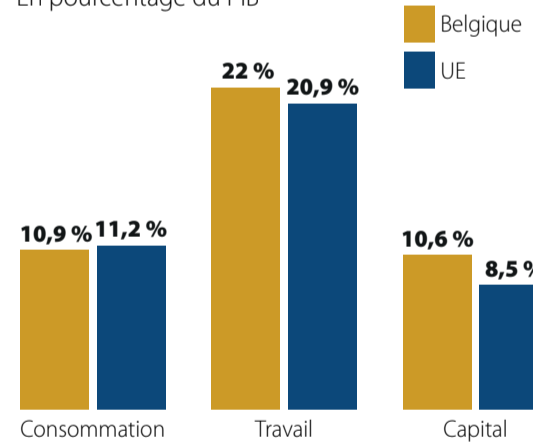
En % de la taxation totale



Source : Taxation Trends, Commission européenne

**Recettes fiscales et parafiscales**

En pourcentage du PIB



Source : Taxation Trends, Commission européenne

inscrit une réforme, plus ou moins ambitieuse, de la fiscalité dans leurs programmes. Reste à voir si, durant la prochaine législature, les différents gouvernements parviendront à s'entendre – en leur sein, mais aussi entre le niveau fédéral et les entités fédérées. Car toucher à l'impôt des personnes physiques – afin de réduire la taxation du travail – impacte les moyens des Régions...



RUSSIE

**La tombe de Navalny ensevelie sous les fleurs**

Sur près d'un kilomètre, en flux continu, des milliers de Russes ont fait la queue devant le cimetière Borrisovo, ce dimanche 3 mars après-midi. C'est dans ce quartier sud-est de Moscou qu'a été enterré vendredi Alexeï Navalny, le plus célèbre des opposants au Kremlin de Vladimir Poutine. Contrairement à ce qui s'est passé lors des funérailles, aucune force de police n'encadrait dimanche la longue procession vers le cimetière. Venus entre amis ou en famille, parfois des enfants dans les bras et des bébés dans les landaus, ces Russes ont posé en silence des bouquets sur la tombe d'Alexeï Navalny. On y dépose des fleurs, mais aussi des larmes, des poèmes ou de simples mots. Au milieu des œillets et des roses, un message parmi d'autres : « Il y aura un printemps. » B.Q.

© REUTERS.